

suite des temps et la négligence des hommes, elle ait subi une intermittence et une éclipse presque totale¹”.

A son tour, Léon X², à une époque où il restait encore des survivants connus du groupe de disciples formé autour d'Alain, attribue à saint Dominique l'institution du Rosaire—“*prout*, dit-il, *in historiis legitur*—comme on peut s'en convaincre par la lecture d'écrits historiques”.

Voici donc un groupe d'autorités respectables—et il y en a d'autres encore—qui constate, comme un fait contemporain et dont personne ne doute, l'existence de documents d'une certaine antiquité, relatifs au Rosaire et à ses origines. Par le fait même, les origines sont reculées à une époque antérieure de beaucoup à Alain de la Roche.

Mais quelles sont ces histoires ou ces documents, et n'y a-t-il aucune possibilité de retrouver leur trace ?

L'important, ici, était de constater que la génération contemporaine d'Alain les connaissait. Que, dans la suite, ces documents aient péri en tout ou en partie, c'est chose de soi fort admissible, et qui ne prouve nullement contre leur existence au xve siècle. La révolution religieuse du xvie allait bientôt infliger aux archives du passé des pertes irréparables. La France, berceau de la grande dévotion dominicaine, ne fut pas épargnée. Un nombre considérable de couvents de Frères-Prêcheurs furent détruits ou saccagés par les calvinistes.

Toutefois, malgré cette œuvre de vandalisme trop certaine, la trace d'écrits relatifs au Rosaire et antérieurs à l'époque de sa restauration, est encore très saisissable. Peut-être même sommes-nous en mesure de toucher du doigt les *histoires* signalées par Thomas à Kempis, par le légat Alexandre et par Léon X.

R. P. DANZAS,

des fr. prêch.

(à suivre)

(1) Cette lettre du légat se trouve dans les *Miscellanées* du docteur Navarre. Léon X la résume dans sa Bulle *Pastoris aeterni*.

(2) Bulle *Pastoris aeterni*, 1520.